

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 421 Subventions (300.000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Adossée au **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion de la ville de Paris** initié en 2015 et renouvelé en juin 2023, l'ambition de **l'enveloppe Culture et Solidarités** est de soutenir des actions qui ciblent des personnes en situation de vulnérabilité pour rendre la culture accessible à chacun.e. Elle doit aussi pouvoir contribuer à lutter contre le sentiment d'illégitimité éprouvé par certain.es dans un environnement artistique. La participation active à des projets artistiques et culturels, l'accès à des pratiques amateurs, l'ouverture à un patrimoine artistique contribuent à rompre des isolements, à construire des liens, à renforcer la confiance, à faire levier dans un projet d'insertion socio professionnelle, et d'une manière générale agit en faveur de la lutte contre l'exclusion, les déterminismes sociaux. L'ensemble participe du renforcement de la cohésion sociale.

La présente délibération propose de financer des projets s'inscrivant autour des enjeux suivants :

- Mettre à disposition les ressources culturelles et promouvoir des offres culturelles « hors les murs » dans des lieux qui accueillent des personnes fragilisées et empêchées (hôpitaux, prisons, CHRS, EHPAD etc.)
- Donner à chacun.e les outils pour intégrer ces ressources culturelles et les partager via la médiation culturelle ;
- Favoriser les pratiques artistiques de toutes et tous ;
- Donner le droit à toutes et tous de participer à la vie culturelle et le droit de participer à la co-construction des politiques culturelles.

Portés principalement par des structures culturelles et artistiques, les projets associent étroitement les partenaires du champ social et se caractérisent pour

certains par un ancrage local fort. Ils ciblent plus particulièrement les publics suivants :

- Des personnes sans-abris
- Des jeunes en vulnérabilité et des mineurs non accompagnés
- Des personnes sous-main de justice
- Des personnes âgées, notamment résidents d'EHPAD
- Des personnes en soin hospitalier

Certains projets ciblent également le grand public avec la volonté de mixer les publics.

CULTURE ET SOLIDARITES

1 – Personnes accueillies dans des structures sociales d'accueil, d'accompagnement ou d'hébergement, dont la Halte femme de l'Hôtel de ville et le Plan d'Urgence Hivernal :

Subvention de 5.000 euros à l'association **THÉÂTRE SILVIA MONFORT** (15e), pour la création de résidences d'artistes avec plusieurs partenaires engagés dans la santé mentale et la grande précarité.

Subvention de 6.000 euros à la société **COOPÉRATIVE DE RUE ET DE CIRQUE** (13e), pour l'organisation de spectacles à destination de publics accompagnés par des partenaires du champ social.

Subvention de 8.000 euros en faveur de l'Ensemble **LES DISSONANCES** (19^e) pour l'organisation de concerts de musique classique dans l'église Saint-Leu-Saint-Gilles en faveur de personnes sans domicile fixe ;

Subvention de 12.000 euros à l'association **LA FABRIQUE DOCUMENTAIRE** (18e), pour la mise en place d'un accompagnement cinématographique dans le cadre du plan d'urgence hivernal .

Subvention de 1.500 euros à l'association **MATADOR** (19e) pour l'organisation de stages de clown gratuits pour des résidents du CHRS Relais des Carrières éloignés de l'emploi .

Subvention de 10.000 euros à la Fondation de **L'ARMÉE DU SALUT** (13e) pour le projet « Human Soul » à la Cité de Refuge.

Subvention de 10.000 euros à l'association **LA LOGE CDC PRODUCTIONS** (11^e), pour l'organisation à la Halte des Femmes de moments musicaux et la réalisation d'un podcast documentaire.

Subvention de 7.000 euros est attribué à l'association **LA TENDRE LENTEUR**, (92e), pour la mise en scène d'Antigone avec un chœur de femmes issues des foyers Emmaüs.

Subvention de 5.000 euros à l'association **PETIT BAIN** (13e), pour son projet « Welcome » qui prévoit l'organisation d'ateliers de pratiques artistiques et des temps de restitution dans des CHU.

2 – Projets ciblant plusieurs catégories de personnes vulnérables

Subvention de 4.000 euros en faveur de l'association **COMPAGNIE LES YEUX D'ELSA** (3^e) pour l'organisation d'ateliers de danse, de création chorégraphique avec restitution au Carreau du Temple ;

Subvention de 6.000 euros en faveur de l'association **3027 (TROIS MILLE VINGT SEPT)** (18^e) pour l'organisation d'ateliers artistiques et culturels ;

Subvention de 3.000 euros en faveur de l'association **ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON** (12^e) pour l'organisation de parcours de danse ;

Subvention de 10.000 euros en faveur de l'association **ASSOCIATION DE PREVENTION DU SITE DE LA VILLETTE APSV** (19^e) pour l'organisation de parcours éducatifs et culturels à l'attention des populations parisiennes en situation d'exclusion ;

Subvention de 7.500 euros en faveur de l'association **CLOWNS SANS FRONTIERES** (19^e) pour ses actions artistiques visant à défendre les droits de l'enfant ;

Subvention de 4.000 euros en faveur de l'association **COSMOS ARTS** (12^e) pour le développement d'un programme de transmission artistique à destination des publics de la grande exclusion ;

Subvention de 10.000 euros en faveur de l'association **D.E.LIRE : DIRE, ECRIRE ET LIRE** (20^e) pour l'organisation de permanences d'écrivain publics professionnels en bibliothèques parisiennes ;

Subvention de 4.000 euros en faveur de l'association **THEATRE IRRUPTIONNEL** (86^e) pour un projet de transmission culture et solidarité dans le cadre du Festival du Théâtre de verdure ;

Subvention de 4.000 euros en faveur de l'association **FILMEO** (10^e) pour l'animation d'ateliers de réalisation vidéo auprès d'acteurs de l'inclusion ;

Subvention de 6.000 euros en faveur de l'association **LA CLOCHE** (11^e), pour le développement d'actions favorisant l'accès à la culture pour les publics vulnérables ;

Subvention de 5.000 euros en faveur de l'association **LA GRANDE PLAGE** (20^e) pour son projet de mise en œuvre d'activités artistiques et culturelles favorisant le mieux-être physique, psychique et social des personnes en situation de fragilité ;

Subvention de 5.000 euros en faveur du **THÉÂTRE DE LA MARIONNETTE À PARIS** (5^e) pour sa programmation de spectacles dans les lieux du champ social ;

Subvention de 3.000 euros pour l'association **PETITS FRÈRES DES PAUVRES** (11^e) pour les actions culturelles et artistiques déployées dans son café social T-Kawa.

Subvention de 5.000 euros en faveur de l'**ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS** (19^e) pour son projet « Les fables en musique » qui prévoit des ateliers de pratiques vocales et de découverte des instruments, des moments de restitution et des sorties culturelles avec l'APSV.

3 - Jeunes en difficulté (ASE, MNA) :

Subvention de 10.000 euros en faveur de l'association **LA SOURCE PARIS** (14^e) pour l'organisation d'ateliers artistiques au bénéfice de jeunes en difficulté sociale ;

Subvention de 6.000 euros à la **FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT** (11^e), pour le projet « la scène est un toit » qui s'appuie sur le spectacle vivant pour remobiliser des Jeunes Mineurs Isolés.

Subvention de 4.000 euros à **LA FABRIQUE DE LA DANSE** (20^e), pour le projet « Pratiques artistiques pour jeunes migrants -Programme Impulsion ».

CULTURE ET JUSTICE

4 - Centre Pénitentiaire de Paris La Santé, Meaux Chauconin et personnes sous-main de justice :

Subvention de 15.000 euros en faveur de **LA MAISON DE LA POÉSIE** (3^e) pour l'organisation de 2 programmes d'ateliers d'écriture à Paris La Santé et à la Halte pour les femmes ;

Subvention de 7.500 euros en faveur de l'association **CIE KEATBECK** (17^e) pour l'organisation d'ateliers de création chorégraphique se déroulant au centre pénitentiaire de Paris La Santé ;

Subvention de 6.000 euros en faveur de **HEARTWORX** (10^e) pour ses interventions artistiques autour du théâtre (écriture, interprétation, spectacle et réalisation d'un documentaire) au centre pénitentiaire Paris La Santé.

Subvention de 7.500 euros à l'association **LA LUCARNE D'ARIANE** (11^e) pour le développement d'un travail de réinsertion professionnelle et sociale dans le spectacle vivant ;

Subvention de 3.000 euros à **LA MAISON DES JONGLAGES** (93) pour le développement d'un projet d'ateliers d'écriture, jonglage et théâtre autour de la notion de « Parole libre » ;

Subvention de 5.000 euros à **LES IMPATIENTS** (5^e) pour le développement d'ateliers avec des personnes détenues à la prison Paris La Santé ;

Subvention de 10.000 euros à l'association **LES YEUX DE L'OUÏE** (19^e) pour l'organisation d'un stage de sensibilisation e-ciné de 80h et la mise en place d'un atelier de programmation culturelle et de création cinématographique à la Paris La Santé ;

Subvention de 10.000 euros à l'association **L'IMPOSSIBLE** (19^e) pour l'animation d'un atelier permanent de pratique artistique pluridisciplinaire ;

Subvention de 10.000 euros à l'association **LIRE POUR EN SORTIR** (1^{er}) pour son projet de médiation culturelle autour de la lecture, développé à la prison de Paris La Santé.

Subvention de 10.000 euros à la **COMPAGNIE PARADOXE PALACE** (10^e) pour son projet « Flouz », second volet d'un triptyque de création initié en 2022, création collective et partagée d'une pièce de théâtre musical, dont la genèse repose sur une écriture plurielle, fruit d'ateliers menés par des auteurs professionnels dans les lieux piliers de la société : l'hôpital, la prison, l'école, l'hébergement d'urgence et l'ephad et dont la diffusion est prévue en septembre 2023 au théâtre du Châtelet.

CULTURE ET SANTE

5 - Séniors en perte d'autonomie, dépendants :

Subvention de 3.000 euros à l'association **L'ETOILE DU NORD** (18^e), pour son projet « croire au c(h)oeur » avec l'organisation d'ateliers de danse et un parcours spectateurs à l'attention de résidents de foyers des Petits frères des Pauvres.

Subvention de 6.000 euros à l'association **A SHORT TERM EFFECT** (7e), pour le projet EHPAD Culture et solidarités

Subvention de 8.000 euros à **COLLECTIF SAUF LE DIMANCHE** (92) pour l'organisation de résidences de création et d'ateliers danse dans quatre EHPAD ;

Subvention de 6.000 euros à l'association **LE RELAIS CENTRE DE RECHERCHE THÉÂTRALE** (76) pour l'organisation d'ateliers de danse dans des EHPAD avec l'appui d'assises mobiles et l'organisation de spectacles .

Subvention de 4.000 euros à **MUSIQUE ENSEMBLE 20ÈME** (20e), pour l'organisation de moments musicaux, chœur, bals, orchestres, dans des EHPAD et au café Ayyem Zamen ;

Subvention de 2.000 euros à l'association **ART EXPRIM** (18e), pour l'organisation d'ateliers de pratiques artistiques pour les personnes âgées du quartier Bédier-Boutroux.

6 - Structures hospitalières :

Subvention de 8.000 euros à l'association **FRICHTI CONCEPT** (10e), pour le projet « circulations hybrides » en collaboration avec les hôpitaux du 10ème arrondissement.

Subvention de 6.000 euros à l'association **CONCERT SPIRITUEL** (1^{er}) pour la programmation de petites formes musicales et l'organisation d'ateliers de sensibilisation pour les enfants hospitalisés à Necker ;

Subvention de 7.000 euros à l'association **LES AFFRANCHIS** (93) pour l'organisation d'ateliers de chant, de danse et de boxe en lien avec le Secours Populaire et l'APHP ;

Subvention de 5.000 euros à l'association **SORBONNE UNIVERSITÉ MUSIC FESTIVAL** (18e), pour le financement du festival de piano et de musique de chambre à la Pitié-Salpêtrière

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention et les avenants aux conventions, annexés au présent projet.

La Maire de Paris